



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

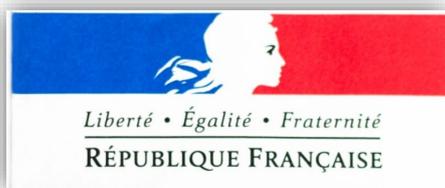
11h15 : Rassemblement
« Place Jean Moulin »

11h30 : Défilé jusqu'au monument aux
morts

Allocution
Dépôt de gerbe

Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'Honneur



Élections municipales
en page 2 et 3



Transport à la demande
en page 14



Marché de Noël
en page 18 et 19

Municipales 2026: le mode de scrutin change pour les communes de moins de 1 000 habitants

Actualités du ministère de l'Intérieur - Publié le 25/07/2025

En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Harmoniser le mode de scrutin

La [loi du 21 mai 2025](#) étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et **la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.**

Si la liste obtient la majorité absolue dès le premier tour, elle obtient automatiquement la moitié des sièges à pourvoir. Le reste des sièges est réparti entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle proportionnelle de la plus forte moyenne.

Si aucune liste n'atteint les 50 % des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé, auquel ne peuvent se présenter que les listes ayant recueilli 10 % des suffrages exprimés.

Plusieurs listes peuvent fusionner, à partir du moment où elles ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour. Ensuite, le système est le même : la moitié des sièges pour la liste arrivée en tête, et répartition des sièges restants entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages au second tour.

On peut toutefois imaginer que dans les plus petites communes, il n'y aura dans de nombreux cas qu'une seule liste en lice. Si cette liste est complète, dans ce cas, les choses sont évidemment plus simple : cette liste obtiendra automatiquement la totalité des sièges au conseil municipal. Si cette liste est incomplète, elle obtiendra autant de sièges que de candidats, les sièges non pourvus restant vacants.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

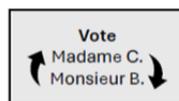
Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Qu'est ce qu'un scrutin de liste ?

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

A CE JOUR

Scrutin plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permet de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée



EN MARS 2026



Scrutin de liste paritaire proportionnel, sans possibilité de panachage : présentation des candidatures sous forme de liste bloquée

LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

L'été est terminé et la rentrée scolaire 2025-2026 s'est bien passée : depuis près d'un mois nos trois classes à trois niveaux accueillent 75 enfants, sans trop de pleurs. La reprise associative a été tout aussi dynamique : en septembre se sont tenus le forum des associations, l'exposition Chém'Art, la cochonnade du comité des fêtes et la marche du jumelage — merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à ces événements.

À Chémery, nous disposons d'un gymnase communautaire offrant de nombreuses activités (gym, badminton, aikido, pilâtes, yoga, football, etc.). N'hésitez pas à vous inscrire, il y en a pour tous les âges. Le conseil départemental propose une aide de 41€ pour les jeunes de 6 à 18 ans s'inscrivant à une activité culturelle ou sportive. Par ailleurs, la Communauté de communes Val2Cher Controis accorde une subvention de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique.

Le dimanche 2 novembre aura lieu la première édition du Trail des Sacoche, organisé par les communes de Sassay, Couddes et Chémery : pensez à vous inscrire !

Je remercie chaleureusement les présidents d'associations, leurs membres et bénévoles ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité lors des manifestations. La vie associative dynamise la commune : elle crée du lien social, renforce la cohésion et favorise l'engagement citoyen.

Clarification concernant le projet de commerce au «Café de la Gaité»

Certains habitants se sont interrogés au sujet du projet envisagé par le locataire de M. Fontaine, concernant l'ouverture d'un commerce mêlant brocante, bistrot et restauration (pizzas les vendredis et samedis soirs). Une demande de licence de débit de boissons de type III a été adressée à la mairie en ce sens.

Il est important de rappeler que, conformément à l'article L3332-1 du Code de la Santé Publique, l'attribution de licences de type III ou IV est réglementée à raison d'une licence pour 450 habitants. La commune de Chémery comptant environ 950 habitants, les deux licences disponibles sont déjà attribuées. Il n'est donc pas possible, à ce jour, d'en délivrer une supplémentaire, la Préfecture n'accordant aucune dérogation dans ce cadre.

Il nous a été suggéré d'envisager une demande de classement de la commune en tant que « Commune Touristique », ce qui permettrait de prendre en compte la capacité d'hébergement touristique pour augmenter le quota de licences. Cependant, les critères exigés (notamment en termes de nombre de touristes accueillis, fixé à 450) ne sont actuellement pas remplis.

Suite à ce refus, certaines critiques virulentes ont été émises à mon encontre, notamment sur les réseaux sociaux, m'accusant de freiner le développement économique local ou de ne pas soutenir les commerces. Des courriers ont également été adressés à d'autres maires de la communauté de communes.

Je tiens à vous assurer que cette décision n'est en aucun cas motivée par une volonté de nuire à l'initiative locale ou à la vitalité économique de notre village. Elle est simplement encadrée par la réglementation nationale à laquelle nous devons nous conformer. Il me semble essentiel de vous en informer clairement, afin d'éviter toute incompréhension ou propagation d'informations erronées.

Anne-Marie THÉVENET

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 JUIN 2025

Date de convocation : 03 juin 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER.

Absents : Stéphane LECLERC, Corine DAVAU, excusés, Claire-Anne BETHULEAU.

Stéphane LECLERC a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Corine DAVAU a donné procuration à Anne-Marie THEVENET.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD.

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20H05.

Info : Décision choisissant les entreprises pour les travaux d'aménagement de la voie piétonne Rue Nationale – RD956 et de sécurisation routière Rue de Romorantin.

- Voie piétonne : AQUALIA pour 40.429,75 € HT
- Sécurisation Rue de Romorantin : EUROVIA 55.286,60 € HT

1° Modification du plan de financement des travaux du cheminement piétonnier RD 956 et de l'aménagement sécuritaire Romorantin.

Le Conseil Municipal a délibéré le 07 avril 2025 pour autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces du dossier.

Le plan de financement est à modifier (coût des dépenses HT), selon :

- Dépenses HT : 95.716,35 €, selon :
 - Création chemin piétonnier : 40.429,75 € HT
 - Aménagement sécuritaire Rue de Romorantin : 55.286,60 €
 - Recettes :
 - DETR (30%) : 28.714,90 €
 - Amendes de police (24,65%) : 23.601,18 €
 - DDAD (60% chemin piétonnier et 25,35% total) 24.257,00 €
 - Autofinancement (20%) : 19.143,27€

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis dans le cadre d'un accord local.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, les communes membres doivent approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions légales par délibérations concordantes.

Il est proposé de fixer le nombre de sièges du Conseil communautaire à 62.

Les délibérations doivent être adoptées avant le 31 août 2025 par les 2 tiers des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population totale de la communauté.

En cas de désaccord, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire conformément à la procédure légale.

La répartition des sièges proposée est :

Communes membres	Populations	Nb conseillers titulaires
Le Controis-en-Sologne	6787	7
Selles-sur-Cher	4225	4
Montrichard Val de Cher	3641	4
Saint-Aignan-sur-Cher	2826	3
Noyers-sur-Cher	2654	2
Chatillon-sur-Cher	1661	2
Soings-en-Sologne	1570	2
Pontlevoy	1537	2
Saint-Romain-sur-Cher	1458	2
Faverolles-sur-Cher	1426	2
Fresnes	1199	2
Thésée	1171	2
Mareuil-sur-Cher	1155	2
Sassay	1110	2
Chissay-en-Touraine	1076	2
Meusnes	1039	2
Monthou-sur-Cher	993	2
Seigy	982	1
Chémery	944	1
Vallières-les-Grandes	944	1
Angé	801	1
Pouillé	786	1
Saint-Julien-de-Chédon	777	1
Couddes	534	1
Chateaufort	524	1
Couffy	503	1
Gy-en-Sologne	496	1
Oisly	390	1
Choussy	352	1
Méhers	308	1
Lassay-sur-Croisne	243	1
Rougeou	161	1
Saint-Georges-sur-Cher	2711	3

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 JUIN 2025 (suite)

3° Création de 3 postes d'adjoint technique territorial, non permanents, pour accroissement saisonnier d'activité, en application de l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité (congés annuels des agents), au service technique et à la Maison d'Odette, et que le travail ne peut être réalisé par les seuls agents permanents de la collectivité présents, Madame le Maire propose de créer 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial (cat. C), 1^{er} échelon IB 367-IM 366, 35/35^{ème}, pour effectuer notamment des missions d'entretien des espaces verts, d'entretien des locaux et de linge, la gestion des repas, etc, sur la période du 23 juin 2025 au 29 août 2025 inclus.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Tarifs de la MAFPA au 01/07/2025.

Annie LEVEAUX propose une hausse des tarifs de la MAFPA de 2,02 %.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Divers :

- Commission « Urbanisme », dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H : la composition se fait librement et les citoyens peuvent y être associés, le maire et la secrétaire de mairie doivent obligatoirement en faire partie : Anne-Marie THEVENET, Maire, Annie LEVEAUX, Patricia CONARD, élues, Sylvie BUREL, Véronique LEMOINE, secrétaires.
- Info sur l'harmonisation du mode de scrutin aux élections municipales de mars 2026 : le scrutin de liste paritaire est étendu à l'ensemble des communes de France, possibilité de listes incomplètes.
- Les travaux du lotissement sont commencés.
- Proposition de vendre la maison Impasse des Peupliers à la famille qui l'occupe.
- Piscine : problème technique, coût estimé des réparations, 8000 €.
- Location minibus à la rentrée scolaire

La séance est levée à 22h00.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 1er septembre 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Stéphane LECLERC, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Alain ANGIER.

Absents excusés : Sébastien PICOTIN, Jean-Marc POMME, excusés.

Sébastien PICOTIN a donné procuration à Vincent GOUMIN.
Jean-Marc POMME a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 14

La séance est ouverte à 20h10.

Décisions du Maire portant virements de crédits.

Des virements de crédits ont été nécessaires pour financer l'achat d'une tondeuse pour le service technique, et d'un four pour la MAFPA, et pour annuler un titre sur l'exercice antérieur.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le CDG 41.

Le Centre de Gestion a lancé une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et des établissements publics du département un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour les agents CNRACL et/ou IRCANTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2026.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse.

Madame le Maire propose d'adhérer au contrat groupe, selon :

- Assureur : CNP Assurances
- Courtier : RELYENS SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/12/2026

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Remboursement par la Communauté de Communes Val de Cher Controis des frais engagés par la commune pour le gymnase, de 2020 à 2025.

La Communauté de Communes a validé le remboursement, pour 67.612,14 € TTC.

Madame le Maire demande l'autorisation d'émettre le titre pour cette somme.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Modification des statuts du SIAEP Chémery-Méhers, suite à l'extension du périmètre du syndicat au 31/12/2024.

Les élus sont en possession de la délibération du comité syndical du SIAEP du 07 juillet 2025 concernant la modification des statuts et desdits statuts.

Madame le Maire rappelle également la délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 qui s'opposait catégoriquement au changement de siège social à Méhers, et soumet de nouveau au vote la proposition de modification des statuts du SIAEP.

VOTE : Le Conseil Municipal reste sur sa position du 30 septembre 2024.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025 (suite)

Budget annexe « locaux commerciaux » : ouverture de crédits.

Une ouverture de crédits est nécessaire pour financer des travaux de peinture supplémentaires sur les commerces.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6° Budget principal : décision modificative budgétaire.

Il s'agit d'un virement de crédits pour des opérations d'ordre pour des d'amortissements, concernant des travaux de réseau électrique par le SIDELC.

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Projet salle d'animation de la MAFPA.

Madame le Maire présente le projet établi par le CAUE 41, dans le cadre du programme « Village d'Avenir », pour une salle de 45 m². Pour bénéficier de subventions, il fallait monter un projet intergénérationnel.

La CARSAT subventionnerait à hauteur de 50%, l'ARS peut être sollicitée.

Elle propose de prendre un maître d'œuvre.

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 1 ABSTENTION : 3

Lotissement du Rossignol : prix de vente des lots.

A ce stade des travaux, il y a lieu de déterminer le prix de vente au m² des lots.

Afin d'attirer des familles avec des enfants sur la commune, et dans l'intérêt général, la commission des finances propose 40 € le m².

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vente du bien 1, Impasse des Peupliers.

Les locataires actuels ont accepté la proposition d'acheter la maison au prix de 120.000 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer les démarches pour la vente de ce bien du domaine privé.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Sébastien PICOTIN arrive à 21h10.

Infos diverses :

- Point sur la rentrée scolaire : les effectifs se maintiennent. Un chauffeur a été recruté par le SIVOS (10h/semaine scolaire) pour assurer le transport scolaire avec un minibus pris en location par la commune.
- Plaque offerte par les allemands au Comité de Jumelage à installer sur la place devant la boulangerie.
- Projet de convention pour le cabinet médical (3 praticiens actuellement).
- Cérémonie des Maisons Fleuries le 17 octobre 2025.
- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.
- Présentation des mesures retenues par le groupe de travail « gens du voyage » au sein du ministère de l'intérieur.
- Appel à projets 2025 DETR/DSIL : Le projet de travaux de voirie a été retenu (voie piétonne Rue de Contres et aménagement routier Rue de Romorantin) avec une subvention de 32.937,31 € mais pas celui des travaux de rénovation de toiture de l'ancien presbytère.

La séance est levée à 22h15.

UN POISSONNIER PLACE DE L'ÉGLISE FRAÎCHEUR ET TRADITION TOUS LES MARDIS

Chaque mardi, la place de l'église devient le rendez-vous incontournable des amateurs de produits de la mer grâce à l'installation d'un poissonnier passionné. Ce dernier propose une large gamme de poissons et de fruits de mer apportant ainsi une touche maritime au cœur de notre village.

Un large choix pour tous les goûts

Sur son étal, on trouve de tout : sardines, dorades, moules, et même des crustacés, soigneusement présentés sur de la glace pour assurer leur fraîcheur. Le poissonnier n'hésite pas à partager ses conseils de préparation et des recettes, suscitant l'enthousiasme des cuisiniers amateurs.

Venez découvrir son étal chaque mardi de 10h à 10h30 sur la place de l'église et savourez la mer directement dans votre assiette !



Partis de bon matin, nous sommes arrivés vers 10h à Chauvigny dans la Vienne pour visiter la cité médiévale, fière de ses cinq châteaux :

le château de Gouzon, Le château des évêques de Poitiers, Le château d'Harcourt, La tour de Flins et le château de Montléon.

Nous avons visité le château de Gouzon, donjon du XII^{ème} siècle restauré qui abrite un espace muséal sur quatre niveaux.

Le déplacement vertical est assuré par un ascenseur, commande publique de la Délégation aux Arts Plastiques, oeuvre de l'architecte designer Sylvain Dubuisson.



A chaque étage, différentes expositions sont présentées : la pierre célèbre de Chauvigny, la vie des carriers, la manufacture de porcelaine de Chauvigny créée par la Famille Deshoulières qui, dans les années 60 faisait vivre la ville.

Les industries du pays Chauvinois sont évoquées depuis le néolithique jusqu'à nos jours à travers le regard de l'archéologue.

Sur la terrasse du donjon une vue panoramique sur les châteaux, l'église, la vallée de la Vienne et toute la ville.

Visite de la collégiale saint Pierre, l'intérieur frappe par l'élévation des voûtes qui donne au monument légèreté et lumière. La nef à cinq travées n'a pour tout décor que celui des chapiteaux, dont le style évolue d'Est en Ouest vers des formes de plus en plus gothiques.

Toute la richesse est réunie dans le chœur. Les chapiteaux des colonnes sont mondialement connus.



Puis repas : direction Tercé au Mythic, un très bon restaurant. Le chef nous avait préparé un bon repas et à 14h30 retour en ville haute pour assister au spectacle « Les Géants du Ciel de Chauvigny ».



Dans l'enceinte du Château des Evêques, occupant l'extrémité du promontoire de la ville haute, le château baronnial est un ouvrage important. Son périmètre atteint 230 mètres. Sa ruine actuelle résulte de sa vente comme bien national pendant la Révolution, l'acquéreur en ayant fait une carrière de pierres. Les fouilles conduites à partir de 1957 par la Société de Recherches Archéologiques de Chauvigny permettent d'en dresser le plan et de se faire une idée des étapes de sa construction.

Le ballet aérien des oiseaux, qui se trouve dans son amphithéâtre à ciel ouvert, vous offre une superbe vue panoramique sur la ville et magnifie le vol libre des oiseaux, issus de tous les continents. Un cadre d'exception à la pratique de la fauconnerie, cet art ancestral que font revivre les géants du ciel.



Le retour fut un peu compliqué avec des arbres sur la chaussée mais tout le monde est bien arrivé à Chémery vers 20h.

FÊTE DU 14 JUILLET

Les festivités du 14 juillet ont débuté, comme chaque année, en fin d'après-midi, par le rassemblement à la mairie pour le défilé jusqu'au monument aux Morts accompagné par les élus, la fanfare de Chémery, les sapeurs-pompiers et les habitants.

Puis les festivités se sont déroulées au stade où des jeux, tenus par les associations locales, étaient proposés aux enfants.

Merci au bar-restaurant « Le p'tit Chémery » pour sa délicieuse paëlla.

La soirée s'est terminée sur la piste de danse animée par Sono Pyramide.

Merci au Comité des Fêtes pour la tenue de la buvette et merci aux personnels techniques et aux élus pour le travail accompli.

Le feu d'artifice n'a pas pu être tiré en raison de la sécheresse.

Il a été repoussé au samedi 13 septembre lors de la « Cochonnade Party » du Comité des Fêtes.

En espérant vous voir aussi nombreux l'année prochaine !!



CINÉMA PLEIN AIR

En raison d'une météo capricieuse, notre cinéma plein air, qui était prévu le jeudi 24 juillet, a dû être repoussé au mardi 5 août.

Le film diffusé était « Les Choristes » de Christophe BARRATIER avec Gérard JUGNOT François BERLEAND et Kad MERAD.

Environ 130 spectateurs sont venus revoir ce film qui était sorti sur grand écran en 2004.

Le food-truck « la Souris Verte » proposait à la vente sa spécialité de Hot-Dog et frites belges.

Nous remercions la communauté de communes Val de Cher Controis à l'initiative des cinémas plein air qui ont lieu tout l'été dans plusieurs communes, et merci à OC Ciné pour leur professionnalisme.

On se retrouve l'année prochaine, même date, même heure et même lieu.



2000-2025 : 25 ANS DE JUMELAGE ENTRE CHÉMERY ET ERDEN

Voilà 25 ans, déjà, deux communes Européennes décidaient de s'unir pour créer des liens d'amitié et des liens culturels : Erden et Chémery !

Malgré la barrière de la langue et comme espéré, des liens se sont tissés et ils durent encore !

C'est grâce à la volonté de Maurice Malard et à l'intervention d'Hartmuth Barché, alors professeur d'allemand au collège de Selles-sur-Cher et Président du comité de jumelage de Selles-sur-Cher avec Traben-Trarbach, ville voisine d'Erden, que nous nous sommes rencontrés.

C'est sur cette place de l'AMITIÉ qui porte si bien son nom, que nous avons accueilli le 8 juin dernier nos amis d'ERDEN : Wolfgang Faber, le Maire, Ruth Oster, la Présidente du jumelage et tous les membres de la délégation venus pour l'occasion. Ils nous ont offert une plaque représentant le cheminement sinueux de la Moselle dans sa vallée !



Lors du week-end du 26 juillet, à notre tour nous avons fait le déplacement à ERDEN pour fêter ce quart de siècle d'amitié. L'accueil chaleureux, comme à l'habitude, un programme dense : dîner d'arrivée dans la forêt, petit déjeuner dans les vignes, visite en roulotte tirée par un tracteur avec un arrêt pique-nique d'où on surplombait la vallée de la Moselle...



Samedi soir un grand repas nous attendait sur le site du pressoir Romain. Vieux de 2000 ans, il atteste de la vocation viticole de la vallée de la Moselle déjà à cette époque lointaine !

La cérémonie officielle a eu lieu le dimanche midi en présence des Maires de nos deux communes, du président de la Communauté de Commune dont Erden fait partie, des Reines du vin d'Erden et des villages alentours, le tout au son de l'orchestre de la ville voisine.

Nous avons offert une œuvre de notre sculpteur local, JF Maubert, représentant un vendangeur portant la hotte.



25 ans d'échanges entre nos deux villages :

Que ce soit ici, à Chémery, pour la Saint Vincent, la fête de vendanges, le marché de Noël, ou sans autre raison que le plaisir de se retrouver ensemble ;

ou que ce soit à Erden pour la Sainte Anne, la fête des rues où nous avons pendant de nombreuses années tenu un stand pour faire découvrir les vins de Chémery et des alentours, ou au pressoir Romain pour des dégustations de vins nouveaux...

Ce sont aussi 3 camps de vacances pour des ados de nos deux villages : au lac du Der (près de Troyes), à Enveigt près de Font-Romeu dans les Pyrénées et à Rachtig près d'Erden dans une maison forestière.

Je remercie la Municipalité de Chémery qui nous soutient depuis la création de notre association et je salue tous les membres, d'hier et d'aujourd'hui, de notre Comité de Jumelage pour leur action, leur dévouement, leur disponibilité et les efforts consentis pour la réussite de ces cérémonies.



Longue vie à l'amitié entre Erden et Chémery

Les membres de l'association des minis loups remercient Elodie, Alexandra et Jérôme d'avoir bravé la chaleur pour faire découvrir la caserne des pompiers aux enfants. Ils sont repartis avec des étoiles plein les yeux.

Merci à la municipalité pour la mise en place de barrières afin d'assurer la sécurité des enfants.



Le Forum des Associations s'est tenu le samedi 6 septembre 2025 place de l'Église.

Les associations locales et alentours étaient présentes afin de faire découvrir le vivier d'activités proposées sur la commune : sport, culture, animation, de quoi toucher un large panel de personnes.

La société musicale de Chémery nous a joué quelques morceaux de musique afin d'animer le forum en fin de matinée. Puis le vin d'honneur, offert par la municipalité, s'est déroulé à 12h. Les visiteurs ont ensuite pu déjeuner sur place : poulets grillés, frites et desserts étaient vendus par nos commerçants.

Merci aux associations, commerçants, élus et bénévoles pour votre participation à la réussite de cet événement annuel.



UN POMPIER DE CHÉMERY PARTI COMBATTRE LE FEU DANS L'AUDE

C'est notre Sergent Chef Patrice Doreau qui s'est porté volontaire pour rejoindre l'équipe de 20 pompiers du Loir-et-Cher engagée sur le plus grand feu de forêt enregistré en France depuis de nombreuses années.

Il a consacré une semaine de ses vacances pour aider à lutter, jour et nuit, contre ce feu hors norme, en tant que conducteur de ces énormes camions citerne tout-terrain et venir en aide à la population locale bien éprouvée, mais très reconnaissante vis à vis des pompiers.

De nombreux cafés, restaurants, offraient le petit déjeuner aux hommes et femmes venus au secours de leurs villages.

C'est une expérience extraordinaire pour un pompier, mais aussi et surtout une expérience humaine qu'il n'est pas prêt d'oublier ! Bravo à lui !



CONCERT DE MUSIQUE

La Société Musicale de Chémery avec Contres Ut

Auront le plaisir de vous offrir

Leur concert le samedi 11 octobre 2025

À 20h30

À l'Espace Beaumont (près du stade)

Venez nombreux les encourager



FORMATION PREMIERS SECOURS



**INSCRIVEZ-VOUS
EN MAIRIE**

Une session pourra être mise
en place à compter de
6 inscrits



ATELIERS NUMÉRIQUES À COMPTER DU LUNDI 6 OCTOBRE

**Places
limitées**

En route
vers le numérique!

**Vous avez 60 ans ou plus et vous souhaitez
vous former au numérique ?**

Inscrivez-vous dès maintenant aux ateliers « En route vers le numérique ! » animés par un professionnel de l'informatique.

Huit séances collectives et adaptées, pour plus de convivialité!

Niveau débutant à intermédiaire.

Venez vous inscrire, il reste encore quelques places !

8
séances de
2h30

60 ans
et plus
GRATUIT

NE PAS RÉPÉTER SUR LA VOIE PUBLIQUE

à
CHEMERY

Renseignements et
inscription (OBLIGATOIRE)

au 02 54 71 80 24



Et bien plus
à découvrir...



Ensemble, les caisses de retraites s'engagent

En partenariat avec:



En partenariat avec:



Dans le cadre de la coopération des communes de la communauté de communes de Chémery et de la communauté de communes de Chémery et de la communauté de communes de Chémery.

Dates des dernières décisions de conseil :

- 15 juillet 2025

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- sur le site Internet
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

MARIAGE :

Le 19 juillet 2025 se sont mariés
Lisa ROSSE et Carl CHAMPION
Félicitations aux heureux mariés

DÉCÈS :

Madame Edith DUBRICOURT, épouse de Charles SANCET, décédée le 26 juillet 2025.
Toutes nos condoléances à toute la famille

CHÉM'INFOS N°21

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 30 novembre 2025**, date butoir, pour une parution à partir du 5 janvier 2026.
Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

HOMMAGE À ÉDITH DAUBRICOURT



Edith DAUBRICOURT, fondatrice de l'association LOISIRS-DÉCO-JARDINAGE, nous a quittés fin juillet. Créée en 1999, l'association a pour but dans un premier temps le fleurissement de la commune mais surtout créer un lien entre les habitants. Elle avait à cœur avec Charles de rassembler, réunir, faire plaisir....

De nombreuses activités de loisirs créatifs (des enfants devenus adultes s'en souviennent) et artistiques seront proposées : encadrement, mosaïque, cartonnage, peinture (sur soie, aquarelle, pastel), vannerie, atelier petit bricolage sans oublier les journées cuisine où je les rejoignais pour partager leur repas.

Mais surtout, Edith affectionnait un art dans lequel elle excellait : la mosaïque. Elle a su transmettre sa passion et donner vie aux magnifiques réalisations créées dans son atelier.

Dès 2023, je l'épaulais de plus en plus – du sang neuf disait-elle – et c'est ensemble que nous avons mis en place les cours de dessin et la reprise des ateliers cartonnage, sans oublier Charles qui a toujours été présent à ses côtés.

De nouveaux membres ont rejoint l'association, jeunes, moins jeunes, dynamiques, pour que celle-ci continue et propose de nouvelles activités, et pour faire un petit clin d'œil à Edith, un atelier mosaïque sera mis en place dès septembre animé par Denise, son élève.

Au revoir Edith.

Laurence Gouguet, Présidente LDJ



Œuvre réalisée en mosaïque et présentée aux 5^{èmes} Rencontres Internationales de la Mosaïque à Chartres en 2004, représentant le célèbre tableau peint par Van Gogh en 1889 « Nuit Étoilée ».

Loisirs Déco Jardinage

CHÉMERY

Envie de découvrir
de nouvelles activités,
Envie d'apprendre,
Envie de créer,
Envie de partager, d'échanger...

COURS DE DESSIN ENFANTS

À partir de 6 ans

- Le mercredi de 10h15 à 11h
Salle des Glycines
- Début des cours : 17 septembre
- Participation : 80€ pour l'année

COURS DE DESSIN ADOS ET ADULTES

- Le mercredi de 19h à 20h
Salle des Glycines
- Début des cours : 17 septembre
- Participation : ados 80€ pour l'année,
adultes 60€ par trimestre

Les cours sont dispensés par Vincent Marie-Françoise, dessinateur professionnel

ATELIER CARTONNAGE

Ouvert à tous,
débutants et confirmés

- Le mardi semaine paire de 9h à 12h
Salle des Glycines
- Début de l'atelier : 2 septembre
- Participation : 20€ pour l'année
- Atelier animé par Christine
et Laurence, bénévoles

ATELIER MOSAÏQUE

Ouvert à tous,
débutants et confirmés

- Le mercredi de 14h à 17h
Salle des Glycines
- Début de l'atelier : 17 septembre
- Participation : 20 € pour l'année
- Atelier animé par Denise, bénévole

L'adhésion d'un montant de 10 € est obligatoire pour toute personne inscrite à une activité et peut être volontaire et libre pour soutenir l'association.

Renseignements : ldj.chemery@gmail.com ou 06 82 28 96 19

Rémi

FACILITE VOS DÉPLACEMENTS

J'y vais avec Rémi! et vous ?

RÉMI 41

ACCESSIBLE À TOUS!
Tarif identique au car*

Rémi+ à la demande
VOUS EMMÈNE DE VOTRE
DOMICILE VERS LES COMMUNES
PRINCIPALES DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



SECTEUR



Contres



41-24 - Juin 2025

* INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : WWW.REMI-CENTREVALDELOIRE.FR



ZOOM SUR

Rémi+ à la demande

ACCESSIBLE À TOUS!

LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

FRESNES
OISLY
CHOUSSY
COUDES
SASSAY
CHÉMERY
SOINGS-EN-SOLOGNE

LA PRISE EN CHARGE S'EFFECTUE À VOTRE DOMICILE

J'HABITE JE VAIS

CONTRES

RÉMI + À LA DEMANDE
VOUS EMMÈNE VERS LES COMMUNES
PRINCIPALES DE VOTRE SECTEUR

Appelez le centre
de relations usagers Rémi, au

0 806 70 33 33

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au samedi
de 6 h à 20 h

Les réservations doivent être effectuées
au plus tard la veille du déplacement
avant 17 h. Pour le lundi, pensez à
réserver dès le vendredi avant 17 h.



Plus d'informations sur

www.remi-centrevalde Loire.fr



JOURS	ALLER ARRIVÉE À	POINTS D'ARRÊTS	RETOUR DÉPART DE
CONTRES			
VENDREDI	10 H 00	MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (RUE DE LA PLAINE) PHILIPPE MAUGER (CENTREVILLE) CENTRE COMMERCIAL (SUPER U)	12 H 00

Les horaires de prise en charge et de retour à domicile seront confirmés par la centrale de réservation.

DIMANCHE 19 OCTOBRE



Chémery 41700

RANDONNÉE PÉDESTRE
DU COMITÉ DES FÊTES

Ravitaillement :
Sardines grillées - Sandwichs

4 parcours : 5 (parcours famille)
10 - 15 - 20 kms

Départ du Club des jeunes (stade)
à partir de 7h

Licenciés 3 € - Non licenciés 3.50€
Gratuit -12 ans



Festillésime 41

La culture en territoire

POP ROCK



10 €
-
5€*

CHÉMERY

Samedi 22 novembre / 20 h 30 - Espace Beaumont

Jane Porter Trio

»» **Information et réservation :**

02 54 71 80 24

communication@chemery.fr

buvette et restauration rapide

* étudiants, enfants - 12 ans



Festillésime41

La culture en territoire

10 €
-
5€*

CHÉMERY

POP ROCK



Samedi 22 novembre / 20 h 30

Espace Beaumont

La commune de Chémery présente

Jane Porter Trio

Le trio Jane Porter est composé de trois musiciens blésois qui ont déjà fait leurs preuves dans différents groupes renommés : Clarisse Millet et Elie Gaulin au chant et à la guitare, Laurent Delaveau au chant et à la contrebasse. Leurs trois voix se marient à merveille. Le groupe décide de reprendre une variété de chansons très différentes les unes des autres, mais toujours en leur donnant la même identité folk. Le public s'y reconnaît et aime entendre tous ces tubes réinventés par ces trois musiciens. Succès assuré !

>>> **Information et réservation :**

02 54 71 80 24

communication@chemery.fr

buvette et restauration rapide

* étudiants, enfants - 12 ans



Chémery 41

Marché de Noël

Samedi 6 décembre
de 15h30 à 19h30

Dimanche 7 décembre
de 10h à 18h

À l'Espace Beaumont (derrière le stade)

Marché
Gourmand

et Créatif

Buvette

Restauration



Visite du
Père Noël
dimanche
15h

Organisé par le Comité de Jumelage - 06 79 28 42 59

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Samedi 6 décembre
(15h30 - 19h30)

Dimanche 7 décembre
(10h - 18h)

Marché de Noël Chémery

Stand du comité des fêtes



VENTE D'HUITRES

A déguster sur place ou à emporter

Marrons chauds
Soupe à l'oignon



CHEMERY

**DIMANCHE
21
DÉCEMBRE**

**RANDONNÉE PÉDESTRE
Avec son fameux boudin !!!**

Départ au stade à partir de 7h (rue Clotaire Paumier)



**Organisé par les
Sapeurs-Pompiers**

4 PARCOURS :

11 Km - 15 Km - 20 Km - 25 Km

Tarifs : Adulte licencié (3€) - Adulte (3,50€) - Enfant moins de 12 ans (Gratuit)

@ ne pas jeter sur la voie publique.

FRAISIER & FRAISE



PROFESSIONNEL
MÉDOUCINE
AGIR POUR SON BIEN-ÊTRE

Fiche technique & médicinale

NOM BOTANIQUE : *Fragaria vesca* (fraisier des bois) / *Fragaria × ananassa* (fraisier cultivé)

FAMILLE : Rosacées

ORIGINE & HISTOIRE :

- Originaire d'Europe, d'Asie et d'Amérique.
- Les fraises sauvages (*Fragaria vesca*) étaient déjà consommées dans l'Antiquité pour leurs vertus digestives et diurétiques.
- Le fraisier cultivé (*Fragaria × ananassa*) est apparu au XVIII^e siècle en Bretagne, issu du croisement de fraises d'Amérique et de fraises européennes.
- Utilisée autant en alimentation qu'en médecine traditionnelle, la fraise est aussi connue comme un fruit de beauté.

PROPRIÉTÉS MÉDICINALES (FEUILLES, FLEURS & FRUITS) :

- Feuilles : dépuratives, diurétiques, reminéralisantes
- Fleurs : légèrement calmantes et digestives
- Fruits : riches en vitamine C, antioxydants et acides de fruits (AHA)
- Effet tonique général
- Anti-inflammatoire doux
- Régénérant cutané (masques, soins)
- Laxatif doux (fruit frais)
- Antianémique et reminéralisant (grâce au fer et oligoéléments)

INDICATIONS PHARMACOLOGIQUES / NATUROPATHIQUES :

- Digestions lentes, ballonnements
- Fatigue printanière, baisse d'immunité
- Rhumatismes et élimination des toxines
- Affections cutanées légères (peau terne, acné, inflammations)
- Hypertension, rétention d'eau
- Cure détoxifiante douce
- Prévention du vieillissement oxydatif

FORMES D'EMPLOI :

- Infusion de feuilles séchées : 1 à 2 cuillères par tasse
- Macérât glyciné de jeunes pousses (bourgeons) : draineur doux et reminéralisant
- Fruits frais : en cure saisonnière, crus ou en jus
- Masque cosmétique : purée de fraises appliquée sur la peau
- Hydrolat (rare, usage cutané)

PRÉCAUTIONS :

- Certaines personnes peuvent être allergiques aux fraises (réactions cutanées, urticaires).
- À éviter en excès chez les personnes sensibles aux salicylates.
- Demander un avis médical en cas de grossesse, allaitement ou terrain allergique.

PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHERMERY

Recettes culinaire et cosmétiques



LA FRAISE



PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHEMERY



PROFESSIONNEL
MÉDOUCINE
AGIR POUR SON BIEN-ÊTRE

Recette cosmétique : Masque éclat à la fraise

Ingrédients :

- 3 fraises bien mûres
- 1 cuillère à café de miel (hydratant, apaisant)
- 1 cuillère à café de yaourt nature ou de fromage blanc (adouçissant)

Préparation & utilisation :

Écraser les fraises à la fourchette pour obtenir une purée.
Ajouter le miel et le yaourt, bien mélanger.
Appliquer sur le visage propre, en évitant le contour des yeux.
Laisser poser 10 à 15 minutes.
Rincer à l'eau tiède et appliquer une crème légère.

Effet : peau fraîche, éclatante, adoucie et légèrement resserrée grâce aux acides de fruits (AHA naturels).

Recette culinaire : Salade fraîcheur aux fraises et basilic

Ingrédients (2 personnes) :

- 250 g de fraises fraîches
- 100 g de mozzarella (ou burrata pour plus de crémeux)
- Quelques feuilles de basilic frais
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive douce
- 1 cuillère à café de vinaigre balsamique
- Une pincée de poivre du moulin

Préparation :

1. Laver et équeuter les fraises, puis les couper en quartiers.
 2. Déchirer la mozzarella en morceaux.
 3. Disposer fraises + mozzarella dans une assiette.
 4. Ajouter les feuilles de basilic.
 5. Arroser d'huile d'olive et d'un filet de vinaigre balsamique.
- Poivrer légèrement et servir bien frais.

PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHEMERY

63 rue nationale
41700 CHEMERY

CABINET DE NATUROPATHIE
LEFORT Cyndia

NATUROTHÉRAPEUTE NATUROPATHE
MICRONUTRITIONNISTE CONSEIL EN NUTRITION
HERBORISTERIE PHYTOTHÉRAPIE

PERTE DE POIDS
DOULEURS
LES PROBLÈMES DIGESTIFS
PROBLÈMES CAPILLAIRES
PROBLÈMES D'ÉNERGIE
STRESS, ANXIÉTÉ, DÉPRESSION
ET AUTRES

cabinetlefort971@gmail.com
07.68.87.36.37 (PAR MESSAGE ECRIT)



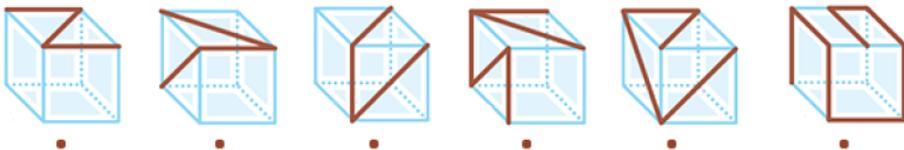
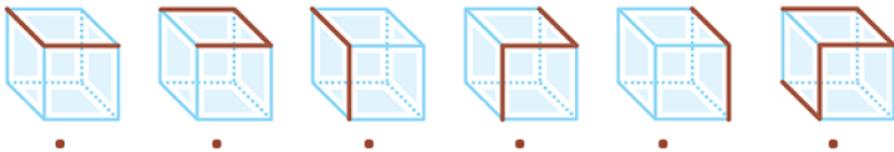
MOMENT DE DÉTENTE



Sept différences existent entre les deux dessins. Entoure-les.



lululataupe.com



Observe les arêtes rouges des cubes de verre et relie chaque cube à la vue de dessus qui correspond.

MOMENT DE DÉTENTE

Mots fléchés

SOUVERAIN REPRÉSEN- TANTE	ENGUEU- LADE LUNETTEUX	BRILLE DE LOIN BICHONNÉ	PLANCHES À DESSIN BAT LE ROI	OISEAU MIGRATEUR TRANSPORT PARISIEN	PLAN D'ÉPARGNE BOISSON DU MATIN
JOUEURS DE BASKET PEINTRE FRANÇAIS			PAREIL RÉCOLTE		PLONGÉ
RAT OU SOURIS UN GARS			MÂCHOIRE FATIGUÉE	JOYEUX COUP DE PIED	
	CHANDELLE	DIMINUTIF VALLÉE INONDÉE			
MAL À L'ESTOMAC AUTHEN- TIQUE			SIGLE EUROPÉEN FÉTARD		EXIGIBLE
		VICTOIRE DE NAPOLEON AVANT LES POISSONS		PARTICULE CROCHET DE BOUCHER	
ULTIMATUM	SONGEA EXTORSION DE FONDS		ARÔME COURSES		
		SERVICES NON RENDUS			DÉCHET HUMAIN
PASSAGE LIBRE	PAYS ENSOLEILLÉ TRIBUNAL		ÉLIMINE MALADIE HONTEUSE		
		SENTIR MAMELLE			TONNEAU
SUR LE TAPIS FAISAIT UNE DIÉTÉ		DISPERSÉ DRAME JAPONAIS		CONIFÈRE DANS	
			FIXÉ		
BOÎTE À CRAYONS				SANS TRACE	

Sudokus

		1		8			2	
	3	9		1				
5		6			4			
	4	3						5
	6		4		1		8	
7						4	9	
			8			1		2
				6		7	4	
	9			7		3		

		1			7	9		
	6		5	3			8	
7		2	6			5		3
2				1		8	5	
	7		9		8		2	
	4	3		2				6
9		4			3	6		8
	3			7	9		1	
		7	4			2		

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°19

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	M	E	D	I	C	A	M	E	N	T
II	E	X	A	M	E	N		B	A	H
III	L	E		P	R	I	M	E		E
IV	A	R	M	E	E	S		R	O	R
V	N	C		R	A		O	L	G	A
VI	C	I	G	A	L	E		U	M	P
VII	O	C		T	E	N	D	E		E
VIII	L	E	G	I	S	T	E		N	U
IX	I		I	F		E	M	U		T
X	E	O	N		G	R	I	P	P	E

Mots croisés

Mots mêlés

Le mot-mystère est : fragile

Publication
Mairie de Chémery
59, Rue Nationale
41700 CHERMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
Rédaction – réalisation : Mairie de Chémery
Imprimeur : JC IMPRIM - 142 chemin des Pins - 41210 NEUNG SUR BEUVRON
Dépôt légal à parution 522 exemplaires

ISSN 2493-7509